

Sous l'égide et proposée par
la Commission Ordinale Professionnelle « Qualité de vie »



Venez partager avec nous,



2h validées pour la
formation continue
obligatoire des avocats.

LE DROIT A LA PARENTALITE POUR TOUS

Chaque année le Barreau de Paris accueille plus de 550 bébés d'avocats.

Pourtant la maternité est encore trop souvent une source d'inquiétude pour les futures mamans qui craignent de voir leur carrière d'avocate compromise par cet évènement dans leur vie.

Or, il est aujourd'hui tout à fait possible d'être à la fois maman et avocate et de s'épanouir dans ces deux facettes de la vie.

Il est de même parfaitement possible d'être père et avocat.

En effet, la parentalité n'est pas que l'apanage des femmes et concerne aussi les hommes.

Pour que l'arrivée d'un enfant soit vécue de la façon la plus naturelle possible au sein d'un foyer d'avocat, l'Ordre des Avocats vous accompagne

Le 26 novembre 2012 de 12h à 14h
Salle haute de la Bibliothèque de l'Ordre

En compagnie de :

Valérie DUEZ-RUFF,
*Avocate, Fondatrice et Présidente
de l'association Moms à la Barre*

Jean-Jacques FERTITTA,
Responsable prévoyance LIBEA

Véronique MESGUICH-PORTE,
*Assistante sociale
de l'Ordre des Avocats de Paris »*

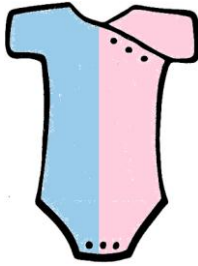


RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFB - Service de la formation continue
Par email : efbfc@efb.fr
Par télécopie : 01 43 43 48 10
Site internet : www.efb.fr (formation continue)



Sous l'égide et proposée par
la Commission Ordinale Professionnelle « Qualité de vie »



Venez partager avec nous,

LE DROIT A LA PARENTALITE POUR TOUS



BULLETIN D'INSCRIPTION


INSCRIPTION OBLIGATOIRE

A nous adresser par mail efbfc@efb.fr

NOM		PRENOM	
NOM DU CABINET		N° TOQUE	
		N° CNBF	
ADRESSE			
EMAIL		TELEPHONE	
TEL. PORTABLE		FAX	
Le 26 novembre 2012	Avocats inscrits	FC12135	GRATUIT
Le 26 novembre 2012	Autres participants	FC12135	GRATUIT

Une confirmation d'inscription sera adressée aux avocats dans les 8 jours par email, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre adresse email.

A l'attention des Avocats : il est **indispensable** de nous indiquer votre **N° TOQUE** et votre **N° CNBF**

 **L'équipe formation continue est à votre écoute ;**
N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et besoins :
EFB Contactez-nous par mail le cas échéant : efbfc@efb.fr

Votre avis nous intéresse : Merci de nous renvoyer **la fiche d'évaluation** que vous recevrez par mail à l'issue de la formation, conformément à la certification ISO 9001.

CREDIT D'IMPOT : «Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de **9,40 €** par **heure de formation** payée et réalisée. Pour en bénéficier vous devez remplir une déclaration 2079-FCE-SD mise à votre disposition par l'administration des impôts (www.impots.gouv.fr) à déposer en même temps que votre déclaration de revenu.»

POUR TOUTE ANNULATION, PREVENIR PAR ECRIT 48 HEURES AVANT LA DATE DE LA FORMATION.